

Subvention pour Congrès

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la 17^{ème} Commission, d'allouer, en plus d'éventuelles prestations matérielles, une aide de 5 000 F à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne pour l'organisation du rassemblement régional du 24 mai 1992, au collège Notre-Dame.

400 jeunes ont participé aux débats sur le racisme, la drogue, le sida. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 42 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense soit 5 000 F, sera imputée au chapitre 961.4/657.89052, code service 200 du BP de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.